



Pôle Culture et Patrimoine

# AVIS DE MISE EN CONCURRENCE

# OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

# COMEDIE DU LIVRE DIX JOURS EN MAI – FOOD TRUCKS

**Date et heure limites de remises des candidatures :**

**Le 25 mars 2024 à 17h00**

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### ARTICLE 1 – OBJET

#### ARTICLE 2 – DESCRIPTION DES BESOINS

#### ARTICLE 3 – MODALITES FINANCIERES

ARTICLE 4 – DUREE

ARTICLE 5 – PRESENTATION ET REMISE DES CANDIDATURES

ARTICLE 6 – JUGEMENT DES OFFRES

ARTICLE 7 - ANNEXES

ARTICLE 8 - CONTACT

###### ARTICLE 1 – OBJET

La défense de tous les acteurs de la chaîne du livre, en particulier la librairie indépendante, et la promotion de la lecture sont des éléments essentiels de la politique culturelle de Montpellier Méditerranée Métropole.

Rendez-vous national incontournable pour les amoureux du livre et de la lecture, la Comédie du Livre - dix jours en mai accueille chaque année à Montpellier, écrivains et éditeurs venus d’un peu partout en Europe.

Depuis l’an dernier, la manifestation a évolué et a pris ses quartiers à la Promenade royale du Peyrou. Le traditionnel salon des libraires et des éditeurs les tiendra les 17, 18 et 19 mai 2024, accueillant auteurs et professionnels du livre sur la Promenade.

Dans le cadre de cette manifestation, la présente consultation a pour objet l’exploitation de six food trucks placés latéralement au niveau supérieur, côté sud, sur la portion entre la statue équestre de Louis XIV et la grille d’entrée principale.

Les food trucks proposeront des boissons (dans la limite des boissons autorisées de 3e catégorie) et des plats à manger sur place, chauds ou froids.

À travers ces food trucks, la ville de Montpellier a pour objectif de proposer au public une offre de restauration accessible de qualité diversifiée et écoresponsable.

###### ARTICLE 2 – DESCRIPTION DES BESOINS

###### – DESCRIPTION DES BESOINS

Pour la restauration lors de la Comédie du Livre-10 jours en mai, la Métropole de Montpellier recherche des prestataires pour tenir des food trucks de vente à emporter de plats chauds ou froids et de boissons pendant 3 jours

- vendredi 17 mai : ouverture au public 10h / Fin : 19h

- samedi 18 mai : ouverture au public 10h / Fin : 19h

- dimanche 19 mai : ouverture au public 10h / Fin : 19h

Jauge de la manifestation et spectateurs attendus : 10 000 personnes / jour.

L’offre du candidat devra prendre la forme d’une restauration légère qualitative déclinée en propositions salées, sucrées et boissons et sera adaptée à la saison. Les produits peuvent être à emporter et sur place (mobilier tables et chaises pour la clientèle des foodtrucks seront prévus par l’organisateur de la manifestation pour une mise en place d’un espace commun de restauration ).

Une attention particulière sera portée à la variété et la qualité des produits proposés.

Une carte créative, saine, privilégiant les circuits courts, la traçabilité des produits, la filière biologique le cas échéant, intégrant des propositions végétariennes, les produits frais/ brut, sera valorisée.

L’offre devra faire l’objet d’une politique tarifaire abordable pour le public, afin de permettre au plus grand nombre d’en profiter.

Aussi, le prestataire devra proposer des contenants favorisant le recyclage ou le compostage. La proposition de contenants consignée pour les boissons sera privilégiée.

Accès au site du Peyrou :

Largeur limitée à 2,70m

Les food trucks ne devront pas se déployer en dehors de leur camion en installant des points de plonge ou de préparation à l’arrière de leur camion.

Raccordements électriques :

Chaque dossier doit comporter une demande de besoins électriques en rapport avec l’utilisation raisonnable du matériel de restauration et des possibilités du site.

Pour raisons de sécurité, pas de vente de boisson dans contenants en verre ni utilisation de gaz.

**ARTICLE 3 – MODALITES FINANCIERES**

Le présent appel à candidatures est lancé avec une proposition de redevance d’occupation du domaine public fixée à 100 € / jour.

###### ARTICLE 4 – DUREE

L’autorisation d’occupation temporaire de l’espace public sera établie sous forme d’un arrêté de stationnement. Il sera délivré aux prestataires retenus pour la période du 17 au 19 mai 2024 inclus.

**ARTICLE 5 – PRESENTATION ET REMISE DES CANDIDATURES**

Dans le cadre de l’ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques, l’utilisation ou l’occupation d’une dépendance du domaine public en vue d’une exploitation économique est soumise à une obligation de publicité et de sélection impartiale et transparente.

Conformément aux prescriptions de l’article L2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, la procédure de mise en concurrence à l’issue de laquelle seront choisis les prestataires destinés à occuper l’espace public temporairement est une procédure ad hoc et ne correspond pas aux procédures applicables aux marchés publics et aux concessions.

Pour répondre à la présente mise en concurrence, les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les documents administratifs et les documents de présentation et justificatifs.

Les candidats peuvent produire une candidature pour un ou plusieurs emplacements.

Le présent appel à candidatures n’autorise pas la sous-occupation du domaine public.

Les candidats doivent remettre un dossier constitué des pièces suivantes :

**1) DOCUMENTS ADMINSTRATIFS**

- Justificatifs du statut juridique de l’activité candidate : extrait kbis datant de moins de trois mois pour une entreprise, statuts de l’association et certificat de dépôt en préfecture pour une association, documents justifiant de l’agrément « Entreprise sociale et solidaire » si nécessaire ou tout autre document équivalent ; carte de commerçant non sédentaire ;

- Copie de la pièce d’identité de la personne physique demandant l’emplacement ou par l’intermédiaire de laquelle l’emplacement est demandé accompagnée de l’autorisation patronale correspondante ;

- Attestation d’assurance en cours de validité

* Attestation de formation hygiène
* Déclaration à la DDPP de l’Hérault
* Pour les buvettes un permis d’exploitation en cours de validité

**2) DOCUMENTS DE PRESENTATION ET JUSTIFICATIFS**

Ces documents seront rédigés de façon à permettre d’évaluer les critères cités ci-dessous.

Tout document relatif aux références professionnelles et venant étayer la candidature pourront être joint (exemple : plaquette, photos, plan de camion, menus et tarifs, CV, formations, diplômes, ...). Ces documents serviront à l’analyse des candidatures.

**3) CRITERES DE SELECTION**

Les candidatures seront sélectionnées sur la base des critères suivants :

1. Organisation que le candidat envisage de mettre en œuvre pour assurer les prestations (capacité à servir rapidement entre >500 et 1000 par jour). Le candidat devra préciser notamment le nombre et la composition du personnel qu’il entend employer, les dispositions pour assurer le service (20%) ;
2. Critère de qualité des produits et plats cuisinés, seront particulièrement étudiés : la variété et la qualité des produits proposés. Une carte créative, saine, privilégiant les circuits courts, la traçabilité des produits et le respect du bien-être animal, la filière biologique, intégrant des propositions végétariennes, les produits frais/ brut, sera valorisée. (30%) ;
3. Critère de prix et moyens de paiement : les candidats devront préciser la gamme de prix proposée pour l’ensemble des produits, avec le coût de paniers types. Les camions devront proposer au minimum deux moyens de paiement différents aux clients, (tickets restaurants, carte bancaire, chèque, espèces). Le prix est évalué au vu de la quantité de produits proposés par le candidat pour un panier type. (20%)
4. Critère esthétique, d’hygiène et de confort : ces critères portent notamment sur le recours à un véhicule propre et autonome en terme d’équipement et compte tenu des moyens électriques mis à disposition, respectueux de l’environnement de travail (aucune nuisance sonore) et à du matériel de cuisine hygiénique. La dimension zéro déchet est un élément essentiel pour l’analyse des offres. (30%)

Les offres doivent être remises par mail à l’adresse [comediedulivre@montpellier3m.fr](mailto:comediedulivre@montpellier3m.fr) avec comme objet, la mention : **AFFAIRE : OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC – COMEDIE DU LIVRE DIX JOURS EN MAI – FOOD TRUCKS**

Ce courriel devra parvenir à l’adresse indiquée **avant le 25 mars 2024, 17h.**

Les courriels qui parviendront au-delà de ce délai seront rejetés.

**ARTICLE 6 – JUGEMENT DES OFFRES**

Le choix de la Métropole sera porté sur les candidats qui répondront le mieux aux attentes énoncées dans les critères de sélection présentés ci-dessus.

**ARTICLE 7 – ANNEXES**

Sans objet.

**ARTICLE 8 – CONTACT**

**Renseignements techniques :**

Stéphanie BERTRAND

Tel : 04 67 13 60 38

Mail : ste.bertrand@montpellier3m.fr

**Renseignements administratifs :**

Pôle Culture et Patrimoine

Toutes les questions doivent être posées par écrit pour qu’une réponse soit envoyée à tous les candidats.

Mail : [comediedulivre@montpellier3m.fr](mailto:comediedulivre@montpellier3m.fr)